

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération N° DE_018_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	16	16
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Sébastien BLANC, Monsieur Albert FALCON, Monsieur Rémi ANDRE, Monsieur Cédric CRESPIN, Monsieur Christophe GACHE, Monsieur Michel GUIRAL, Madame Jessica PAGES CARTIGNY, Monsieur Vincent HERMET

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Michèle CASTAN, Monsieur Denis GRAS, Madame Christine HUGON, Monsieur Francis SARTRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Patricia BREMOND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Budget 2026 : vote du Budget Supplémentaire

En raison du calendrier électoral, le conseil syndical du PETR a voté le 12 février 2026 un budget primitif avec les charges et recettes prévues pour l'exercice 2026. A l'exception du déficit de la section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2025 n'avait pas été repris, ni les amortissements et restes à réaliser.

En conséquence il est proposé de voter un budget supplémentaire afin de reprendre et/ou corriger les résultats de 2025 :

Section de fonctionnement :

•En dépense :

- un écart de 0,50 centimes est à ajouter au résultat prévisionnel de 19 698,25 € déjà inscrits au compte 002 en février

- les dotations aux amortissements s'élèvent à 13 271,10 €
- le virement de la section de fonctionnement à l'investissement s'élève à 10 005,95 € au lieu de 1296€ en février
- d'autres dépenses sont ajustées au regard de la réalisation du budget fin mai (voir tableau suivant)
- En recettes :
 - inscription des amortissements de subventions pour investissements à hauteur de 10 162,60€
 - des mouvements sur les subventions LEADER suite à l'ajout de la subvention LEADER de 47 715€ pour l'animation 2025
 - à l'inverse le montant de la cotisation des EPCI est revue à la baisse par rapport à février afin d'enlever la cotisation supplémentaire de 19 698,25€ inscrite pour compenser le déficit de 2025

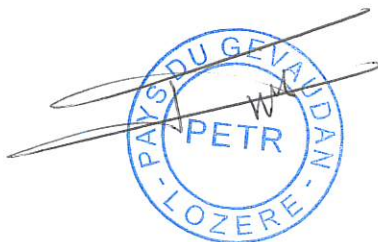
Section d'investissement :

- En dépenses :
 - reprise des restes à réaliser des études du SCOT à hauteur de 37 898 €
 - amortissement des subventions d'investissements pour 10 162,60 €
- En recettes :
 - affectation du résultat 2025 pour un montant de 26 171,45 €
 - les écritures d'immobilisations sont reprises à hauteur de 13 271,10 €
 - des modifications ont été apportées sur le montant des subventions d'investissements pour les études du SCOT car elles ont été légèrement revues à la baisse pour 2026

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical APPROUVE le budget Supplémentaire de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus et conformément au projet annexé

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Madame Patricia BREMOND
Secrétaire de séance